

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 avril 2016

Date de convocation : 05/04/2016

Date de l'affichage : 07/04/2016

L'an deux mille seize et le quatorze avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : Denis Auger, Alain Balland, David Boisse, Jean-Jacques Boudin, Philippe Chaudat, Jeanine Cortinovic, Patrice Donin, Jérôme Dufour, Hervé Dulliand, Aline Genois, Pascale Lantran, Stéphane Martinand, Hugues Portelatine, Daniel Tardy.

Excusés : Yannick Garin pouvoir à Jean-Jacques Boudin, Jocelyne Cuchet pouvoir à Stéphane Martinand, Mélanie Laboure, David Billon, Jean-Elie Chosson, Pierre Calën.

Absent : Agnès Georges.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2016.

2) Affectations des résultats 2015 des budgets des Communes de Champdor et Corcelles

BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour Champdor de 127 704.75 €
- un excédent de fonctionnement pour Corcelles de 33 135.96 €
- un déficit d'investissement pour Champdor de 113 415.05 €
- un déficit d'investissement pour Corcelles de 53 679.29 €

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- **Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 167 094.34 €**
- **L'excédent de fonctionnement**
 - **est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 160 840.71€**

BUDGET REGIE DES BOIS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015

- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015
- constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement pour Champdor de 33 107.30 €
 - un excédent de fonctionnement pour Corcelles de 56 428.89 €
 - un déficit d'investissement pour Champdor de 10 005.61 €
 - un excédent d'investissement pour Corcelles de 2 709.72 €

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- **L'excédent de fonctionnement est :**
 - **capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 7295.89**
 - **est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant 82 240.30 €**
- **Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 pour un montant de 7295.89 €**

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015
- constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - EAU : un excédent de fonctionnement de Champdor de 34 999.97 €
 - EAU : un excédent de fonctionnement de Corcelles de 4 367.89 €
 - EAU : un excédent d'investissement de Champdor de 6781.61
 - EAU : un excédent d'investissement de Corcelles de 164 €
 - ASSAINISSEMENT : un excédent de fonctionnement de Champdor de 4 862.49 €
 - ASSAINISSEMENT : un déficit de fonctionnement de Corcelles de 1083.38 €
 - ASSAINISSEMENT : un excédent d'investissement de Champdor de 50 242.03 €
 - ASSAINISSEMENT : un excédent d'investissement de Corcelles de 19 916.10 €

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 43 146.97 €**
- **L'excédent d'investissement est reporté en recette d'investissement au compte 001 pour un montant de 77 103.74 €**

BUDGET MULTISERVICE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - **un excédent de fonctionnement de 19 004.70€**
 - **un déficit d'investissement de 2 699.61 €**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- L'excédent de fonctionnement:
 - est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recette pour un montant 2 699.61 €
 - est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 16 305.09 €
- Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 2 699.61 €

BUDGET CHAMP GALET

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 450 936.75€
 - un déficit d'investissement de 462 936.16 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 462 936.16 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 450 936.75 €**

BUDGET LES SHAIES

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 1 524 €
 - un déficit d'investissement de 66 954.01 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 1524 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 66 954.01€**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve les affectations des résultats**

3) Taux d'imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des taux d'imposition de Champdor et de Corcelles appliqués en 2015 pour les trois taxes directes locales.

Il demande au Conseil s'il souhaite reconduire ces taux pour 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et de conserver pour chacune des communes déléguées les taux de 2015 :

CHAMPDOR :	2015	2016
Taxe d'Habitation	10.30	10.30
Taxe Foncière Bâti	15.14	15.14
Taxe Foncière Non Bâti	56.66	56.66

CORCELLES :	2015	2016
Taxe d'Habitation	10.28	10.28
Taxe Foncière Bâti	12.47	12.47
Taxe Foncière Non Bâti	54.61	54.61

4) Budgets Primitifs 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement		
011	charges à caractère général	380517.00
012	charges de personnel	313100.00
014	atténuations de produits	84000.00
022	dépenses imprévues	0
65	autres charges de gestion courante	81257.94
66	charges financières	48000.00
67	charges exceptionnelles	500.00
68	dotations aux provisions	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		907374.94
023	virements à la section d'investissement	66657.00
042	opérations d'ordre de transfert	6896.00
043	opérations d'ordre interne au fonctionnement	0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		73553.00
TOTAL		980927.94

Recettes de fonctionnement		
013	atténuations de charges	15000.00
70	produits et services	348279.00
73	impôts et taxes	244716.00
74	dotations et participations	185884.00
75	autres produits de gestion courante	187048.94
76	produits financiers	0
77	produits exceptionnels	0
78	reprises sur provisions	0
Total des recettes réelles de fonctionnement		980927.94
042	Opération d'ordre de transfert	0
043	Opération d'ordre interne	0
002	Résultat reporté	0
TOTAL		980927.94

Dépenses d'investissement		
010	Stocks	0
20	Immobilisations incorporelles	0
204	Subvention d'équipement versée	0
21	Immobilisations corporelles	240476.00
22	Immobilisation reçues en affectation	0
23	Immobilisation en cours	0
Total des dépenses d'équipement		240476.00

10	Dotations fonds divers et réserves	0
13	Reprises sur subvention d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées	77000.00
18	Comptes de liaison	0
26	Participations et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
020	Dépenses imprévues	0
Total des dépenses financières		77000.00
Total des opé. Pour compte de tiers		0
Total des dépenses réelles d'investissement		25000.00
040	Opérations d'ordre de transfert	0
041	Opérations patrimoniales	0
Total des dépenses d'ordres d'investissement		0
001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	167094.34
TOTAL		509570.34

Recettes d'investissement		
010	Stocks	0
13	Subventions d'investissement	26163.25
16	Emprunts et dettes	199877.10
204	Subventions d'équipement versées	0
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
Total des recettes d'équipement		226040.35
10	Dotations fonds divers et réserves	40713.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	160840.71
18	Compte de liaison	0
26	Participations et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
024	Produits des cessions d'immobilisation	8423.28
Total des recettes financières		283529.99
Total des opé pour compte de tiers		0
Total des recettes réelles d'investissement		0
021	Virement de la section de fonctionnement	66657.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6896.00
041	Opérations patrimoniales	0
Total des recettes d'ordre d'investissement		73553.00
TOTAL		509570.34
001 Solde d'exécution reporté		0
Total des recettes d'investissement cumulées		509570.34

Budget annexe : BOIS

Dépenses de fonctionnement		
011	charges à caractère général	15500.00
65	charges de gestion courante	50000.00
67	charges exceptionnelles	740.30
22	Dépenses imprévues	0
Total dépenses réelles		66240.30
023	Virement à la section d'investissement	105521.00

042	Opération d'ordre de transfert	0
043	Opérations d'ordre interne	0
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	105521.00
	TOTAL	171761.30
	002 résultat reporté	0
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	171761.30

<u>Recettes de fonctionnement</u>		
70	Produits des services	89421.00
75	Produits divers gestion courante	100.00
	TOTAL	89521.00
	002 résultat reporté	82240.30
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	171761.30

<u>Dépenses d'investissement</u>		
21	Immobilisation corporelles	115481.00
23	Immobilisations en cours	0
	Total	115481.00
	001 solde d'exécution reporté	7295.89
	Total des dépenses d'investissement cumulées	122776.89

<u>Recettes d'investissement</u>		
13	Subventions d'investissement	9960.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	7295.89
	Total des recettes réelles	17255.89
021	Virement de la section de fonctionnement	105521.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	0
	Total des recettes d'ordre d'investissement	105521.00
	TOTAL	122776.89
	001 solde d'exécution reporté	0
	Recettes d'investissement cumulées	122776.89

Budget annexe : SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation		
011	charges à caractère général	56500.00
014	atténuation de produits	14000.00
65	autres charges de gestion courante	6515.00
66	charges financières	17402.00
67	charges exceptionnelles	0
	Total des dépenses réelles d'exploitation	94417.00
023	Virement à la section d'investissement	0
042	Opérations d'ordre de section à section	60016.91
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	60016.91
	TOTAL	154433.91
002	Résultat reporté	0
	total des recettes d'exploitation cumulées	154433.91
Recettes d'exploitation		
70	Vente de produits	90700.00

74	Subvention d'exploitation	15722.94
75	Autre produits de gestion courante	0
77	Produits exceptionnels	0
TOTAL des recettes réelles		106422.94
042	Opération d'ordre de section à section	4864.00
	002 resultat reporté	43146.97
	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	154433.91
Dépenses d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	147652.65
23	Immobilisation en cours	0
Total des dépenses d'équipement		147652.65
13	Subvention d'investissement	0
16	Emprunt et dettes assimilées	14500.00
Total dépenses financières		14500.00
Total des dépenses réelles d'investissement		162152.65
040	Opération d'ordre de section à section	4864.00
TOTAL		167016.65
001 solde d'exécution reporté		0
Total des dépenses d'investissement cumulées		167016.65
Recettes d'investissement		
13	Subventions d'investissement	29896.00
16	Emprunt et dettes assimilées	0
Total des recettes réelles d'investissement		29896.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0
040	Opération d'ordre de section à section	60016.91
Total des recettes d'ordre d'investissement		60016.91
Total		89912.91
001 solde d'exécution reporté		77103.74
Total des recettes d'investissement cumulées		167016.65

Budget annexe : LOTISSEMENT CHAMP GALLET

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
011	Charges à caractère général	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	462936.16
Total des dépenses de fonctionnement		462936.16
<u>Recette de fonctionnement</u>		
70	Produits de services	42225
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0
002	Résultat reporté	450936.75
Total recettes de fonctionnement		462936.16
<u>Dépenses d'investissement</u>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0
001	Solde d'exécution négatif reporté	462936.16
Total dépenses d'investissement		462936.16
<u>Recettes d'investissement</u>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	462936.16
Total recettes d'investissement		462936.16

Budget annexe : LOTISSEMENT SOUS LES SHAIES

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
011	Charges à caractère général	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66954.01
	Total des dépenses de fonctionnement	66954.01
<u>Recette de fonctionnement</u>		
70	Produits de services	65430.01
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0
002	Résultat reporté	1524.00
	Total recettes de fonctionnement	66954.01
<u>Dépenses d'investissement</u>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0
001	Solde d'exécution négatif reporté	66954.01
	Total dépenses d'investissement	66954.01
<u>Recettes d'investissement</u>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	66954.01
	Total recettes d'investissement	66954.01

Budget annexe : COMMERCE MULTISERVICE COMMUNAL

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
011	Charges à caractère général	160950.00
67	Charges exceptionnelles	0
023	Virement à la section d'investissement	23154.70
002	Résultat reporté	0
	Total dépenses de fonctionnement	184104.70
<u>Recettes de fonctionnement</u>		
70	Produits des services	164699.61
75	Autres produits de gestion courante	3100.00
77	Produits exceptionnels	0
002	Résultat reporté	16305.09
	Total recettes de fonctionnement	184104.70

<u>Dépenses d'investissement</u>		
21	Immobilisation corporelles	23154.70
23	Immobilisations en cours	0
001	Solde d'exécution négatif	2699.61
	Total dépenses d'investissement	25854.31
<u>Recettes d'investissement</u>		
10	Dotation, fonds divers et réserves	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2699.61
021	Virement de la section de fonctionnement	23154.70
001	Solde d'exécution positif	0
	Total recettes d'investissement	25854.31

Le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

5) Délibération complémentaire à la délibération prise le 18 février 2016 concernant le PLU de Champdor-Corcelles afin de préciser et de contextualiser les objectifs du PLU de Champdor-Corcelles par rapport aux enjeux locaux.

Monsieur le Maire explique que le Bureau de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Préfecture de l'Ain demande à la commune de compléter la délibération du 18/02/2016 prescrivant la révision des POS de Champdor et de Corcelles valant transformation en PLU sur l'intégralité du territoire de la commune nouvelle de Champdor-Corcelles, afin de la préserver d'éventuels recours pouvant annuler le futur PLU. Cette délibération complémentaire a pour ambition de préciser et de contextualiser les objectifs de l'élaboration du PLU de Champdor-Corcelles par rapport aux enjeux locaux.

Monsieur le Maire précise, que la modification de la délibération du 18 février 2016 porte uniquement sur le point 3 relatif aux objectifs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de compléter la délibération du 18 février 2016 prescrivant *l'élaboration* du PLU sur *l'ensemble* du territoire communal de Champdor-Corcelles, conformément aux dispositions des articles L123-6 et suivants et R123-15 du code de l'urbanisme;
2. d'énoncer les objectifs suivants :
 - Permettre un développement démographique raisonné et maîtrisé en travaillant sur plusieurs leviers : la diversification du parc de logement, la réhabilitation et la rénovation du bâti ancien, l'optimisation du tissu urbain dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement, réflexion sur des formes bâties adaptées à l'identité rurale de Champdor-Corcelles, la lutte contre la vacance...
 - Articuler développement de la commune et préservation de la qualité architecturale du bâti ;
 - Pérenniser l'activité économique sur le territoire de Champdor-Corcelles issue des ressources naturelles de la commune, en particulier la filière de la pierre et celle du bois ;
 - Conserver les commerces et services des villages et dynamiser les centres-village ; favoriser la convivialité urbaine et les lieux de rencontres dans les villages ;
 - Conforter le site de loisirs et valoriser le patrimoine architectural et naturel de la commune pour contribuer au développement touristique du territoire ;
 - Réduire la place de la voiture individuelle dans les habitudes des habitants de la commune en favorisant l'utilisation du vélo et de la marche à pied (modes doux de déplacement), notamment pour les jeunes; favoriser un partage harmonieux et apaisé de la voirie entre les différents usagers
 - Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles de la commune ; structurer une trame verte et bleue en lien avec les territoires voisins ;
 - Préserver l'alimentation en eau potable ;
 - Mettre en conformité le document d'urbanisme avec les enjeux des lois Grenelle I et II et ALUR ; anticiper la mise en œuvre du SCoT du Bugey, en cours d'élaboration.

Conformément aux articles L121-4 et L123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de l'Ain,
- aux Présidents du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Ain,
- au Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bugey
- au Président de la Communauté de Communes d'Hauteville-Lompnes
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

6) CDD Adjoint Technique

Monsieur le maire explique qu'un des adjoints techniques titulaires est en congés maladie pour une durée indéfinie. Par conséquent, il apparait nécessaire de recruter une personne afin de le remplacer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter un adjoint technique en CDD à temps complet rémunéré selon l'IB 347 - IM 325 pour une durée de 1 an avec possibilité de renouvellement.

7) Augmentation du capital de la SEMCODA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de **53** actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir **sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.** »

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vu notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes,

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale extraordinaire, afin :

- **D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 €. 42 464 048 € par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.**
- **D'autoriser la modification des statuts proposée.**

- De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire

8) Autorisation de signature pour acheter la parcelle F 144.

Monsieur le maire rappelle que la commune possède la parcelle de bois F143 située sur la commune du Petit Abergement, qui jouxte la forêt communale de Champdor.

La propriétaire de la parcelle F144 contiguë à la F 143 a informé la commune par courrier de la mise en vente de sa parcelle au prix de 6 600 €.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition de cette parcelle le 20 janvier 2015. Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

9) Application du régime forestier à 22 parcelles de bois communales se trouvant sur Corcelles et Lantenay.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Suite au boisement d'anciens parcours communaux et pour augmenter la surface productive de la Forêt Communale et en faciliter la gestion, conformément à l'avis de l'ONF, la Commune de Champdor-Corcelles demande l'application du Régime Forestier pour les parcelles désignées ci-après.

Commune	Territoire	Section	Numéro	Lieu-Dit	Surface Totale en ha	Surface à faire bénéficiaire du Régime Forestier en ha
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	256	PISSELOUP	27,7632	27,6953
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	257	PISSELOUP	0,7540	0,7540
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	635	LIMAN	1,0000	1,0000
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	654	LES MOLLETES	0,2450	0,2550
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	655	LES MOLLETES	0,5750	0,5750
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	658	LES MOLLETES	1,9200	1,9200
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	666	LES MOLLETES	1,3350	1,3350
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	669	LA GRANDE MONTAGNE	20,7900	2,5362
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	810	LA PARA FROIDE	0,0870	0,0870
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	812	LA PARA FROIDE	4,0050	4,0050
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	831	CREUX DU RAFFOUR	0,2250	0,2250
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	854	LE FOU	2,1480	2,1480
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	998	LA GRANDE MONTAGNE	60,3188	37,2800
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	1039	LES MOLLETES	0,0411	0,0411
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	1040	LES MOLLETES	0,2624	0,2624
Champdor - Corcelles	Corcelles	A	1051	LES MOLLETES	0,0621	0,0621
Champdor - Corcelles	Corcelles	B	97	LE BOURBOUILLON	0,1640	0,1640
Champdor - Corcelles	Corcelles	B	101	LE BOURBOUILLON	0,1870	0,1870
Champdor - Corcelles	Corcelles	B	104	SOUS LA CHAUME	0,3540	0,3540
Champdor - Corcelles	Corcelles	B	387	LIMAN	0,5197	0,5197

Champdor - Corcelles	Corcelles	B	866	LE BOURBOUILLON	5,6120	4,8372
Lantenay	Lantenay	AD	159	PARAZ CHAUDE	0,4430	0,4430
Total :					128,8113	86,6860

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'unanimité, l'application du Régime Forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

10) Subvention voyage scolaire de l'Ecole de Corcelles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de Madame Maryline Boudin, Présidente du Sou des Ecoles de Corcelles et de Madame Amélie Henry, Directrice de l'Ecole de Corcelles concernant la classe découverte « au bord de la mer » programmée du 13 au 17 juin 2016.

Ce voyage est organisé pour faire profiter aux 18 enfants de Corcelles d'un séjour ludique et d'un projet pédagogique.

Monsieur le Maire expose le budget nécessaire pour ce voyage :

289 euros par enfant au départ d'Ambérieu-en-Bugey,
 Le coût à la charge des familles sera de 50€, 80€ par fratrie,
 Le solde du voyage sera pris en charge par le Sou des Ecoles
 Monsieur le Maire se basant sur les précédentes participations de la Commune de Corcelles (70€ par enfant) propose de verser la somme suivante au Sou des Ecoles de Corcelles :

70€ x 18 enfants : 1260€, somme arrondie à 1200€

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accorde** une subvention de 1200€ au Sou des Ecoles de Corcelles pour le voyage scolaire qui aura lieu du 13 au 17 juin 2016.

11) Validation compte de gestion et compte administratif 2015 du CCAS de Corcelles.

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Champdor-Corcelles, réuni sous la présidence du Maire, Stéphane MARTINAND :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget du CCAS de Corcelles dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Champdor-Corcelles, réuni sous la présidence du Maire, Stéphane MARTINAND :

- après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,
- Considérant que l'ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2015 les finances du budget CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget CCAS de 2015, propose de fixer comme suit les résultats.

	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	678.04	0	678.04
Opération de l'exercice	218.97	0	218.97	0
TOTAUX	218.97	678.04	218.97	678.04
Résultats de clôture	218.97	678.04	0	459.07
Restes à réaliser	0	0	0	
TOTAUX CUMULES	218.97	678.04	0	459.07
Résultats définitifs	218.97	678.04	0	459.07

- **Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.**
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015, définitivement closes et les crédits annulés.

Questions diverses :

- Le bulletin municipal de Champdor-Corcelles paraîtra courant juillet 2016.
- Le site internet de Champdor-Corcelles : champdor-corcelles.jimdo.com est en fin de mise à jour et les associations sont les bienvenues afin de mettre des photos et des informations en ligne.

La séance est levée à 00h00

Monsieur le Maire de CHAMPDOR-CORCELLES,
Stéphane MARTINAND.